



Dossier d'appel au mécénat

07/04/2025

AUCHY LES HESDIN

SOMMAIRE

1 – Présentation de l'EHPAD Saint-Albert d'AUCHY LES HESDIN	3
➤ Sa fondation	3
➤ Son développement, son évolution	3
➤ Les instances associatives	4
➤ Ce que nous sommes	5
2 – Présentation des principales caractéristiques architecturales de l'EHPAD Saint-Albert	9
3 – Projet de parking du personnel de 30 places couvert d'un carport avec panneaux photovoltaïques	10
Contexte et application du Décret Tertiaire à un EHPAD	10
Objectifs du projet	12
Mise en place	14
Budget	15
Intérêts du projet	16
Coût financier global	16
4 – Pourquoi devenir mécène de l'EHPAD Saint-Albert d'Auchy-les-Hesdin	17
Vos avantages fiscaux	17
Modalités de versement de votre don	17
5 – Contacts	18

1 – Présentation de l'EHPAD Saint-Albert d'AUCHY LES HESDIN

1° Les moments forts de notre Association

➤ *Sa fondation*

La Maison Saint-Albert a été fondée en 1896 par Madame Albert Wattinne, veuve du chef d'entreprise de la filature d'Auchy-les Hesdin afin de venir en aide aux anciens ouvriers âgés et isolés de l'usine.

L'établissement a été géré jusqu'en 1965 par des religieuses puis par une association, type loi 1901, dénommée l'association Saint-Albert depuis le 27 avril 1974.

A l'origine, la capacité était de 22 lits.

➤ *Son développement, son évolution*

Depuis sa création, en 1896 l'établissement a constamment évolué pour répondre aux problématiques des populations accueillies et notamment l'accueil des personnes dépendantes au niveau psychique.

En 1859, la maison de Retraite Saint-Albert à une capacité autorisée à 32 places.

Un engagement associatif fort a permis la modernisation et la rénovation de l'Établissement grâce à la réalisation d'un programme de travaux longs et coûteux qui répondent à l'évolution des exigences en matière de sécurité et de confort.

Dans cet esprit, en 1981, la construction de pavillons permet d'étendre la capacité de l'établissement à 54 places dont 12 en section de cure médicale.

En 1998, une augmentation de 3 places, porte la capacité à 15 lits de cure médicale.

En 2002, la maison de retraite Saint-Albert adopte le statut d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services.

En 2005, une demande d'extension de capacité acceptée porte celle-ci à 70 places réparties en 54 places d'hébergement permanent, 12 places d'accueil en Unité de Vie Alzheimer (UVA), 2 places d'hébergement temporaire et 2 places en accueil de jour.

En 2007, afin de répondre à une demande croissante, l'établissement réalise la construction d'une Unité de Vie Alzheimer de 14 places dont 2 d'hébergement temporaire. Une construction de 8 chambres individuelles est aussi réalisée dans le prolongement du secteur ouest.

L'année 2011 voit la création d'un espace dédié au personnel au rez-de-chaussée.

En 2014, au vu de l'existant architectural, une régularisation de la capacité autorisée est effectuée qui la porte à 74 places (70 hébergements permanents, 2 places hébergements temporaires et 2 places d'accueils de jour).

En 2015 : la mise en conformité incendie et la mise aux normes en accessibilité des bâtiments est réalisée ainsi que la sécurisation du circuit du médicament.

Et enfin, c'est l'année de l'évaluation du GIR Moyen pondéré (GMP) et de notre coupe Pathos (PMPS).

En 2017, une extension d'une place en UVA est accordée portant la capacité de l'établissement à 75 places.

Cette même année, un important travail de réorganisation des locaux est réalisé afin d'améliorer le cadre de vie et de travail.

La démarche permanente d'amélioration de la qualité est engagée et formalisée avec la mise en place du logiciel AGEVAL (suivi qualité).

Signe de notre importante évolution, nous créons notre nouveau logo.

En 2018, nous changeons notre nomination des unités en référence aux 7 vallées et notre signalétique.

En 2019, devant les demandes en augmentation pour accueillir des personnes souffrant de troubles cognitifs, est acceptée la transformation de 14 places d'hébergements permanents en places d'UVA, ce qui a induit la création d'une deuxième unité pour permettre une prise en soin des personnes suivant le stade de la maladie et ainsi favoriser la cohésion de groupe.

Enfin, en 2022, ouverture d'une nouvelle vallée de 12 places : la Vallée des Champs sans extension de capacité. Ce nouvel espace permet de supprimer les chambres doubles et de créer un pôle soins au centre de l'établissement.

Par ailleurs, l'association adhère à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) et depuis 2013 à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). Elle partage leurs valeurs et applique la Convention Collective d'octobre 1951.

2° Notre organisation associative

➤ *Les instances associatives*

L'Assemblée Générale (AG) a pour but d'organiser la réunion annuelle de tous les membres de l'association afin de faire un bilan et de dresser les perspectives.

Elle examine les questions importantes pour lesquelles elle est souveraine et ses décisions s'imposent aux autres instances dirigeantes.

Elle élit les administrateurs de l'Association.

L'Assemblée Générale approuve la gestion de l'association par le Conseil d'Administration, au terme de débats et de votes portant sur le rapport moral, le rapport financier, le rapport d'activité et l'affectation des résultats.

Le Conseil d'Administration (CA) se réunit au moins trois fois par an et désigne en son sein le président, le secrétaire et le trésorier.

Le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante et l'administration de l'association et notamment en ce qui concerne :

- la politique définie par l'assemblée générale
- le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement de l'association
- les dépenses non prévues au budget prévisionnel
- les projets qui seront soumis à l'assemblée générale
- les actions engagées en justice au nom de l'association

Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein.

Il se réunit à l'initiative du président du Conseil d'Administration.

Au regard de la petite taille du conseil d'administration, le bureau n'est pas une instance fonctionnelle.

Seul se réunit l'ensemble du Conseil d'administration, autant que de besoin.

Représentant légal de l'Association, le Président en garantit la bonne marche.

Il est habilité à représenter l'Association dans les actes de la vie civile.

Ses actes engagent l'Association à l'égard des tiers (banques, administrations, justice, autres associations, ...).

Le Président convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Il supervise la conduite des activités de l'Association.

Il est garant des orientations de l'association telles que définies par l'assemblée générale.

Il est appelé à rendre compte de l'exécution de ces orientations devant l'assemblée générale.

Le président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (par exemple à un vice-président, à un secrétaire, à un trésorier). Il demeure coresponsable des actes réalisés au nom de l'association par ceux à qui il a délégué les pouvoirs.

➤ **Ce que nous sommes**

Nous sommes au service de la personne accueillie. La prise en soin doit traduire et garantir la liberté de choix, le respect de la personne et la dignité de chacun. Nous nous appliquons avec l'ensemble des professionnels à rechercher la meilleure qualité de service et nous nous assurons qu'elle réponde aux attentes des usagers.

Nous nous inscrivons dans les fondements de l'action sociale et médico-sociale, et notamment en ce qui concerne l'exercice des droits et libertés individuels.

L'Association est garante des bonnes pratiques relatives à l'ensemble des actes pratiqués au sein de l'établissement. Elle s'appuie sur l'expertise argumentée du médecin coordonnateur et de l'infirmière référente de l'Établissement.

3° Des valeurs généralistes

Forte de ses convictions humanistes, persuadée que tout individu et tout groupe peut librement agir sur son destin, l'association veille au respect des droits fondamentaux des personnes tels qu'ils sont définis dans :

- La déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'ONU.
- La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, introduite par la loi du 02 janvier 2002.
- La charte éthique et déontologique des Associations adhérentes à l'URIOPPS et à la FEHAP.

Ainsi, nous affirmons :

- L'égal accès aux droits et à l'exercice des devoirs citoyens pour chacun.
- L'acceptation de la personne à part entière à la fois ordinaire et singulière.
- L'acceptation des appartenances dans le respect des lois de la République.
- L'absence de conduite ségrégative de quelque manière que ce soit.
- La solidarité entre toutes les composantes de l'EHPAD.

4° Une gouvernance aux lignes de force affirmées

La gouvernance est, de façon générale, un concept représentant la manière dont un domaine d'activités est gouverné. La gouvernance renvoie à un système d'entités décisionnelles qui dirige un certain domaine d'activités, autrement dit à un « système de gouvernance », impliquant notamment une structure de gouvernance et un dynamisme de système (processus de gouvernance, activités de gestion, etc.).

L'instance clé de cette gouvernance au sein de l'association Saint-Albert est le Conseil d'administration, entité décisionnelle des grandes orientations politiques, organisationnelles et gestionnaires. Dans le respect des statuts et de la législation, il œuvre à la pleine réalisation de notre objet social et rend compte à l'assemblée générale annuelle.

Le bureau, prévu par nos statuts, mais non obligatoire, n'est pas fonctionnel. En effet, nous préférons, et de loin, ancrer nos décisions sur la mobilisation et la réflexion de l'ensemble des membres du Conseil épaulé par la directrice, actrice à part entière de ce Conseil. Ce conseil est donc, en quelque sorte, une équipe de gouvernance.

Le Conseil d'administration promeut résolument une dynamique collaborative où le président a, avant tout, un rôle d'animation. La confiance entre les membres de cette équipe est un élément essentiel à son bon fonctionnement.

Le duo président-directrice/directeur est la cheville ouvrière de l'articulation entre le Conseil d'administration et l'établissement. Il est le garant de la mise en œuvre des décisions du Conseil, mais aussi de la bonne information de celui-ci au regard de la vie et des réalités de l'établissement. C'est ici que se conjuguent donc les dimensions politiques et managériales.

Les décisions qu'est amené à prendre ce duo font l'objet d'une entière transparence, gage de questionnement, de remise en cause, mais aussi vecteur important de la dynamique collaborative.

Le Conseil de Vie Sociale est un espace précieux, au regard de sa dimension interactive, entre l'ensemble des composantes de l'établissement. La participation d'un membre du Conseil d'administration à ce Conseil permet d'évoquer les souhaits, attentes et propositions des résidents et des familles, de communiquer à ceux-ci les orientations et décisions associatives, d'enrichir les informations attestant des réalités de l'établissement, de sécuriser le fonctionnement du duo président-directrice / directeur, de réfléchir ensemble.

L'Assemblée générale, la cérémonie des vœux, la présence informelle, de temps à autre, des administrateurs au sein de l'établissement créent de multiples espaces d'échange entre les divers acteurs favorisant le lien, la connaissance mutuelle, les échanges entre les diverses composantes et la bonne connaissance de l'établissement.

Ancrés sur cette volonté d'échange, de connaissance mutuelle, nous sommes cependant particulièrement attentifs à ce que les liens entretenus soient avant tout bienveillants, empathiques, empreints de convivialité et non intrusifs.

Ce qui prévaut avant toute chose, c'est une confiance éclairée.

5° Des engagements bien réels

Le résident est considéré comme acteur de son projet et/ou à défaut sa famille.

L'organisation de la prise en soins garantit le respect de la personne, de la dignité et de son intégrité dans son accompagnement journalier. Le travail est centré sur la personne et non sur les tâches à accomplir.

Nous affirmons haut et fort la primauté de la personne avant toute chose.

La bientraitance est un objectif permanent et fondamental.

Le respect mutuel, la reconnaissance des différences, l'acceptation des croyances et des convictions de chacun permettent de mieux vivre ensemble. La tolérance et l'ouverture d'esprit garantissent l'acceptation de l'autre dans sa singularité et la réponse à ses besoins.

Nous prenons en compte l'expression de la personne et son droit à l'information.

Nous œuvrons à l'amélioration d'un environnement architectural que nous souhaitons le plus adapté possible aux personnes accueillies, mais aussi évolutif.

La politique qualité s'inscrit dans une démarche d'amélioration permanente. Notre volonté est d'assurer et garantir la qualité des prises en charge et de l'accompagnement. En nous conformant aux référentiels de bonnes pratiques imposées par la réglementation nous démontrons que notre activité et nos valeurs sont en recherche permanente de qualité.

La qualité renvoie à la perfectibilité. La perfection n'existant pas, nous devons donc nous interroger sur nos savoirs, nos savoir-faire, nos savoir-être... S'interroger, c'est se remettre en cause « pour mieux faire ».

Le professionnalisme des personnels est fondé sur le savoir, le savoir-faire, le savoir-être, et le savoir devenir. Les professionnels de l'EHPAD mettent chaque jour en œuvre ces savoirs, enrichis par l'expérience et les formations. La formation permanente et la promotion des personnels contribuent à l'acquisition de compétences qui conditionnent la qualité des réponses apportées aux résidants et à leur famille.

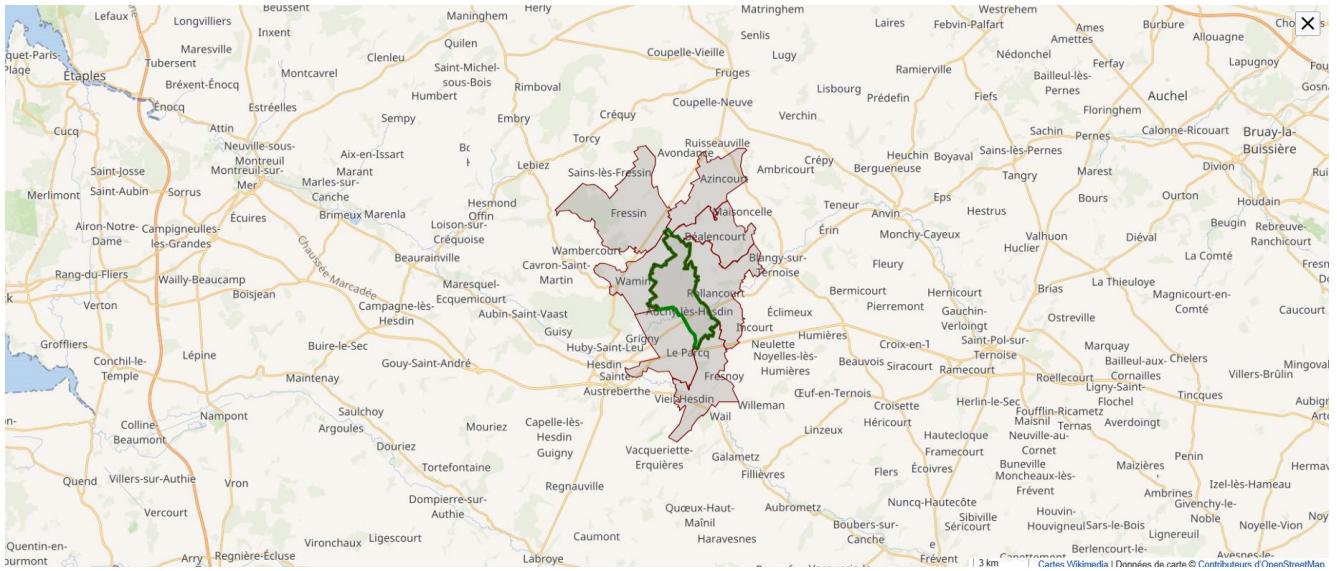
Nous nous engageons pour que le personnel soit qualifié, confiant et partageant notre éthique. Nous le souhaitons porteur des valeurs du projet associatif et y veillons.

En vertu du principe de non-lucrativité, (conformément aux statuts de l'Association et l'affirmation de notre vocation sociale et médico-sociale) nous excluons toute notion d'excédent financier de fonctionnement qui ne serait pas destiné aux personnes accueillies.

L'Association, responsable de la gestion de fonds publics et de la transparence financière y afférant, doit optimiser les services rendus. Les contrôles externes (expert-comptable, commissaire aux comptes, organismes de tarification) sur l'utilisation des fonds publics garantissent une gestion rigoureuse et saine.

Nous garantissons notre principe d'indépendance sans compromettre notre capacité de jugement.

L'EHPAD Saint-Albert, Acteur du territoire



L'EHPAD Saint-Albert joue un rôle actif au sein de la communauté locale, contribuant ainsi au dynamisme du territoire. Il joue un rôle significatif dans la vie locale en s'engageant activement dans diverses initiatives culturelles et sociales. En mars 2025, l'établissement a inauguré l'exposition « Objet de mémoire : une fenêtre sur le passé », présentant des objets anciens liés à l'école, aux jouets, au jardin et à la cuisine. Cette initiative vise à raviver les souvenirs des résidents et à encourager les échanges intergénérationnels avec la communauté locale.

Par ailleurs, la commune d'Auchy-lès-Hesdin a été désignée comme l'un des « Villages d'avenir » dans le cadre du plan France Ruralités, visant à revitaliser les territoires ruraux. Cette initiative pourrait ouvrir de nouvelles opportunités de collaboration entre l'EHPAD et les acteurs locaux pour renforcer les services et les infrastructures au bénéfice des résidents et de la communauté.

Fort de ces éléments, l'EHPAD Saint-Albert va développer de nouveaux projets, notamment la création d'un parking dédié au personnel de l'établissement, couvert de panneaux photovoltaïques, la construction d'un chalet au bénéfice des proches et des familles des résidents, d'une salle polyvalente pour les activités de l'établissement (réunions, animations auprès des résidents ...) et enfin l'aménagement d'un parc d'agrément, d'un parcours de santé et d'un parc animalier. Ces initiatives témoignent de notre volonté de renforcer son intégration dans le tissu local et d'améliorer le bien-être des résidents en collaboration avec les acteurs du territoire.

Ainsi, à travers ces actions et projets, l'EHPAD Saint-Albert contribue activement au dynamisme culturel et social d'Auchy-lès-Hesdin, renforçant les liens entre les résidents et la communauté locale.

Les missions principales de l'établissement sont les suivantes :

Soins quotidiens aux résidents : Le personnel assure des services tels que l'aide à la toilette, l'assistance lors des repas, les changements, la distribution du linge, la réfection des lits et l'aide au coucher.

Hébergement adapté : L'EHPAD propose des chambres simples d'une superficie moyenne de 20 m², équipées de signal d'appel, avec un accès à des espaces extérieurs et une proximité avec des commerces (à environ 200 mètres).

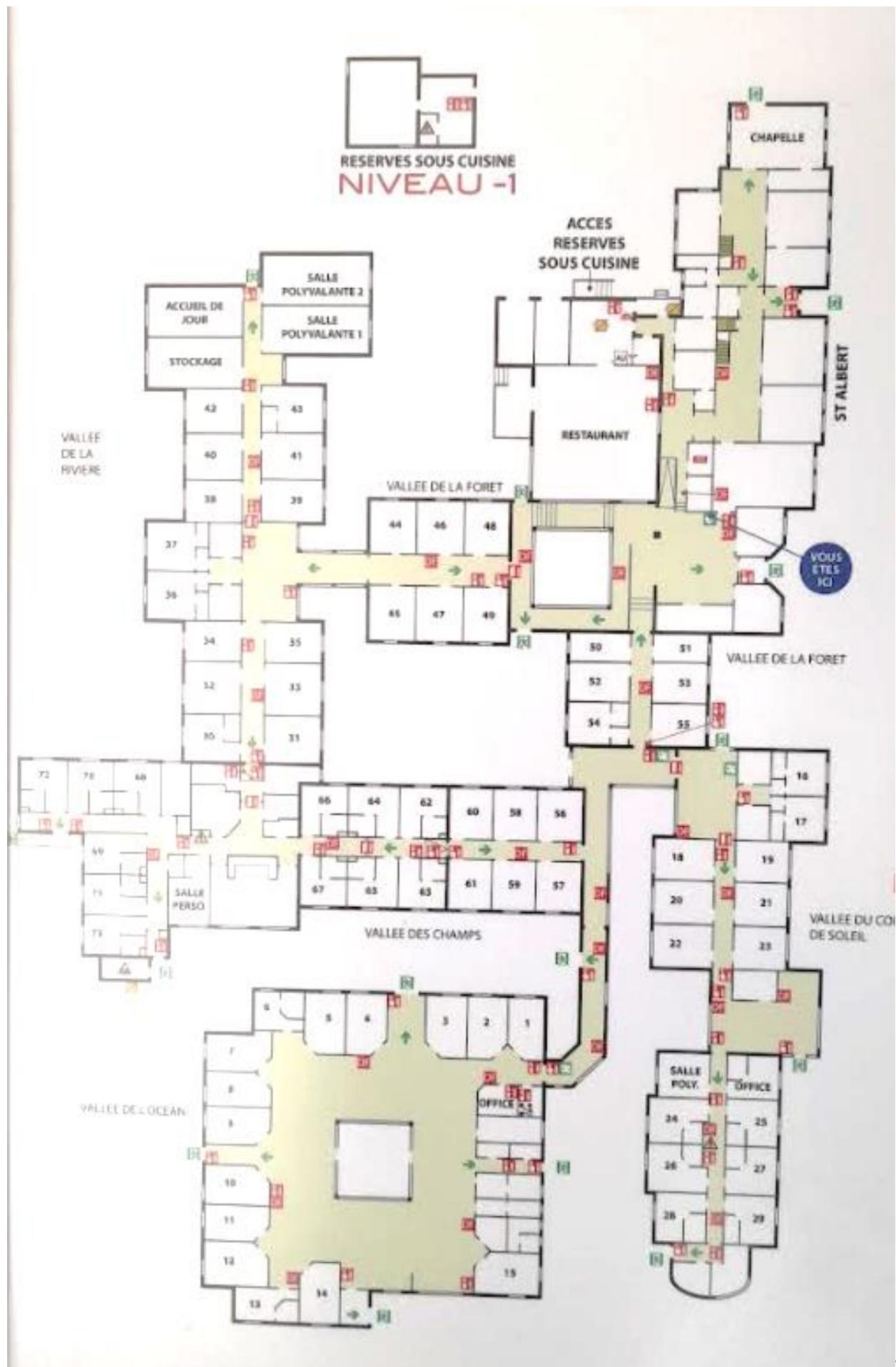
Services de soins et d'accompagnement : L'établissement dispose d'une salle de soins et a mis en place une convention avec des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé.

Activités sociales et de loisirs : Des activités de loisirs sont proposées, avec la participation de bénévoles, afin de favoriser le bien-être et la socialisation des résidents.

Restauration : Les repas sont préparés avec l'aide d'une diététicienne. Les familles ou amis peuvent se joindre aux résidents pour les repas.

Ces missions visent à assurer une prise en charge globale et personnalisée des résidents, en tenant compte de leurs besoins médicaux, sociaux et psychologiques.

2 - Présentation des principales caractéristiques architecturales de l'EHPAD Saint-Albert



3 – Projet de parking du personnel de 30 places couvert d'un carport avec panneaux photovoltaïques

Ce document présente un projet de construction d'un parking destiné au personnel de l'EHPAD Saint-Albert situé 26 rue du 8 mai 1945 62770 AUCHY les HESDIN, comprenant 30 places de stationnement couvertes par un carport équipé de panneaux photovoltaïques, en intégrant et respectant pleinement la **réglementation issue du Décret Tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019)**.

Contexte et application du Décret Tertiaire à un EHPAD

Les EHPADs sont des bâtiments à usage tertiaire et sont donc directement concernés par le Décret Tertiaire dès lors que la surface de plancher cumulée des bâtiments hébergeant des activités tertiaires sur un même site dépasse 1 000 m². L'objectif principal du décret est de réduire progressivement la consommation d'énergie finale de ces bâtiments (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à une année de référence).

Description du projet

Le projet reprend le besoin d'un parking pour le personnel sécurisé avec un carport équipé de panneaux photovoltaïques, pour prendre en compte les aspects liés à la performance énergétique pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire.

Diagnostic

A la base une étude a été effectuée par AXENTIAS afin de répondre aux obligations du décret tertiaire qui a aboutie sur une réflexion d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'EHPAD.

En parallèle, Il est constaté que les places de parking de l'établissement ne sont pas suffisantes pour le personnel et les visiteurs des familles.

Pour répondre à ces deux besoins une étude plus approfondie a été menée.

I. Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Les études de notre bailleur social, AXENTIAS et par la suite EDF sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques ont été motivées par la performance énergétique mais surtout pour répondre à la réglementation du décret tertiaire. Pour ce faire ces études reprennent :

- a) **Le dimensionnement stratégique** qui sera mesuré en fonction de la surface disponible, de l'ensoleillement local mais surtout en **étroite corrélation avec les besoins énergétiques de l'EHPAD**. L'objectif sera de maximiser l'autoconsommation pour réduire la consommation d'énergie issue du réseau.
- b) **L'autoconsommation optimisée** : Le système sera conçu pour acheminer prioritairement l'électricité produite vers les besoins de l'EHPAD (éclairage, chauffage/climatisation si pompes à chaleur, équipements divers), en particulier pendant les périodes de forte production (journée).
- c) **La qualité et la performance** : Sélection rigoureuse de panneaux photovoltaïques, d'onduleurs et de systèmes de fixation performants et durables

d) Le choix de pose de panneaux photovoltaïque sur toiture ou sur carport

Deux études ont été effectuées par AXENTIAS et EDF, sur l'opportunité de réaliser ce projet sur toiture ou sur carport en comparant les avantages et inconvénients.

	TOITURE	CARPORT
Avantages	<p>Production d'énergie renouvelable et propre</p> <p>Économies sur les factures d'électricité</p> <p>Valorisation du bien immobilier</p> <p>Utilisation d'un espace non utilisé</p> <p>Durée de vie important</p> <p>Faible entretien</p> <p>Esthétique</p>	<p>Production d'énergie renouvelable et propre</p> <p>Économies sur les factures d'électricité</p> <p>Double fonctionnalité</p> <p>Optimisation de l'orientation et de l'inclinaison</p> <p>Facilité d'entretien et d'accès</p> <p>Valorisation de l'espace de stationnement</p> <p>Confort pour le personnel</p> <p>Possibilité d'intégrer des services supplémentaires : Les structures d'ombrières peuvent être conçues pour intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques, des systèmes d'éclairage voire des systèmes de récupération d'eau de pluie.</p>
Inconvénients	<p>Coût initial élevé</p> <p>Dépendance aux conditions</p> <p>Rentabilité à long terme</p> <p>Contraintes techniques et esthétiques</p> <p>Impact sur l'étanchéité du toit (risque en cas de mauvaise installation) : Une installation incorrecte peut entraîner des problèmes d'infiltration d'eau.</p> <p>Risque de surchauffe (pour l'intégration au bâti) : Un manque de ventilation derrière les panneaux intégrés peut entraîner une surchauffe et une baisse de rendement.</p> <p>Démarches administratives : L'obtention des permis de construire et les démarches de raccordement au réseau peuvent être complexes.</p> <p>Ombrage : L'ombre portée par des éléments environnants (arbres, bâtiments) peut réduire considérablement la production d'électricité.</p> <p>Poids sur la toiture : Il est important de s'assurer que la structure du toit peut supporter le poids des panneaux.</p>	<p>Coût initial potentiellement plus élevé : La construction de la structure de l'ombrière (piliers, charpente, fondations) s'ajoute au coût des panneaux et de l'installation électrique, ce qui peut rendre l'investissement initial plus important qu'une installation sur toiture existante.</p> <p>Emprise au sol</p> <p>Nécessité de travaux d'aménagement du parking</p> <p>Impact esthétique : L'apparence des ombrières peut être perçue comme moins discrète qu'une installation intégrée à la toiture, bien que des designs soignés puissent atténuer cet impact. L'intégration paysagère avec des plantations est donc importante.</p> <p>Permis de construire : La construction d'ombrières est généralement soumise à l'obtention d'un permis de construire ou au moins à une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie, ce qui implique des démarches administratives.</p> <p>Exigences de solidité de la structure : L'ombrière doit être conçue pour résister aux charges (panneaux, vent, neige) et avoir une durée de vie comparable à celle des panneaux.</p>

Coût des panneaux photovoltaïques :

Proposition de la Société AXENTIAS :

Pose sur toiture **164 097.00€ TTC**

Proposition d'EDF :

Pose sur ombrières **81 250.00€ TTC**

4 675.00€ TTC

Ombrières **47 520.00€ TTC**

Soit un montant total de **133 175.00€ TTC**

Pour précisions, l'EHPAD est locataire des bâtiments, le terrain lui appartient. L'opportunité de valoriser ce terrain par l'apport du parking couvert de production d'énergie renouvelable propre voire récupération d'eau de pluie est un atout pour l'EHPAD Saint-Albert.

Il a donc été décidé la solution d'installer des panneaux photovoltaïques sous ombrières.

II. Pour la création d'un parking pour le personnel dans le terrain adjacent l'EHPAD

Objectifs du projet

Les objectifs du projet de création d'un parking réservé au personnel de l'EHPAD incluront plusieurs aspects, tels que l'amélioration des conditions de travail par une accessibilité facilitée, car un stationnement réservé assurera au personnel un accès aisément à l'établissement, réduisant le temps consacré à la recherche d'une place. De plus, le fait de disposer d'un parking dédié diminuera l'anxiété liée au stationnement, contribuant ainsi au bien-être général des employés par la réduction du stress.

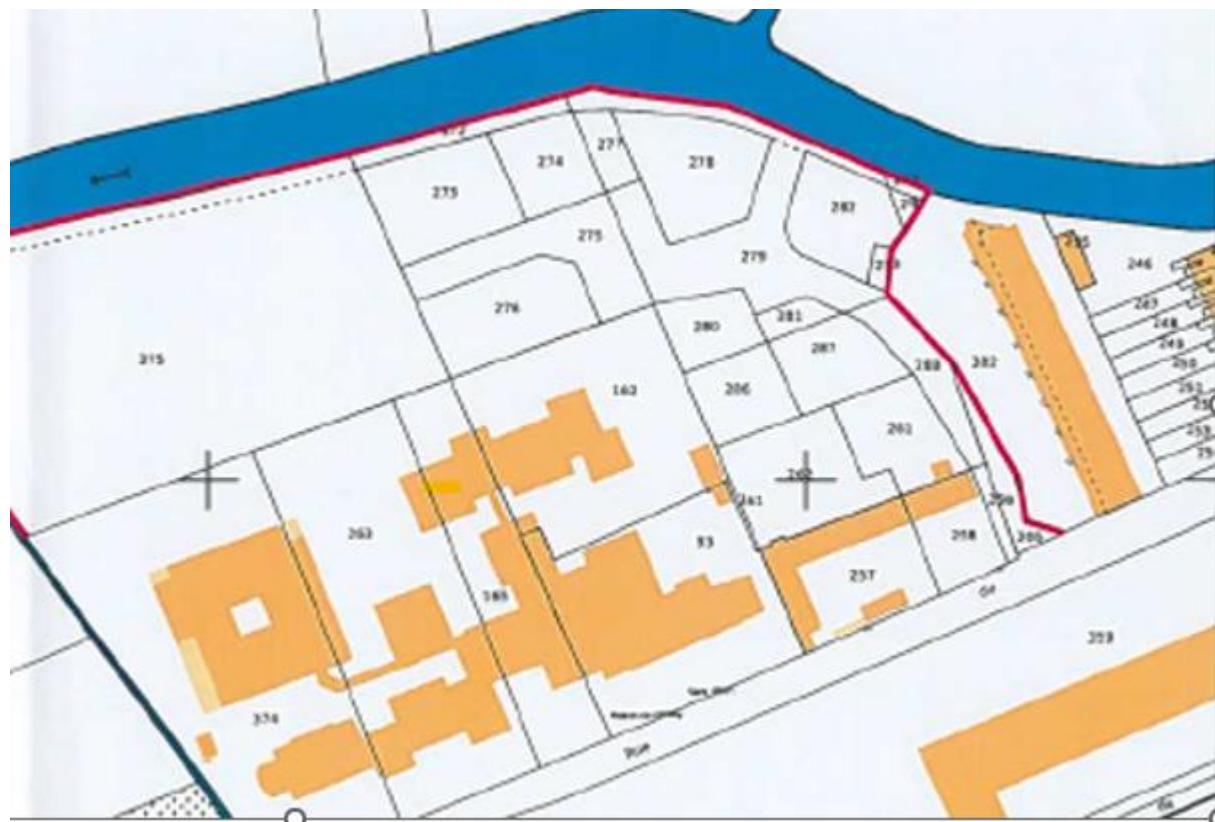
L'optimisation de l'espace et la gestion du stationnement permettront une organisation efficace par la séparation des parkings pour le personnel (places réservées) de celles des visiteurs ce qui conduira à une meilleure gestion des flux en facilitant la circulation, l'accès aux locaux en évitant ainsi les encombres.

Le parking réservé au personnel, équipé de dispositifs de contrôle d'accès, d'un éclairage et d'une signalisation adaptés renforceront la sécurité accrue des véhicules et des employés. De plus, il assurera un accès prioritaire pour les personnels de nuit et les urgences.

En ce qui concerne l'impact écologique et la mobilité durable, l'établissement encouragera dans la mesure du possible le covoiturage et les modes de transport propres. Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront mises en place. Des emplacements pour les vélos et les deux roues seront également intégrés.

Les règlementations ainsi que les contraintes budgétaires seront prises en compte et elles seront associées au respect des normes de sécurité et l'accessibilité PMR.

Avant TRAVAUX



Après TRAVAUX avec le PARKING



Mise en place

1) L'aménagement du terrain

Le choix de l'endroit du parking dans le terrain adjacent à l'EHPAD.

L'analyse du besoin en nombre de place de véhicules

Plusieurs prestataires ont été contactés afin d'obtenir un devis de travaux pour l'aménagement du terrain avec un cahier des charges qui comprend :

Raccordement électrique : le coût et la complexité du raccordement électrique entre le carport situé sur la pâture et le réseau électrique de l'EHPAD doivent être évalués avec précision.

Cheminement sécurisé : il est crucial de prévoir un cheminement piétonnier sécurisé et accessible entre le parking et l'EHPAD pour le personnel.

Intégration paysagère : l'aménagement du parking et le design des ombrières doivent être pensés pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement de la pâture.

Accessibilité depuis la route : L'accès direct à la route est un avantage, mais la sécurité des entrées et sorties du parking doit être prise en compte.

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques : l'installation de bornes de recharge pour les véhicules du personnel est fortement recommandée. Ces bornes pourront être alimentées prioritairement par l'énergie produite par le carport.

Éclairage LED efficient : utilisation d'un éclairage extérieur à LED basse consommation, potentiellement piloté par des détecteurs de mouvement et alimenté par l'énergie photovoltaïque

Signalisation claire et accessibilité : aménagement des places de stationnement en tenant compte des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Coût financier de l'aménagement du terrain	83 371.20€
	6 264.00€

Soit un total de **89 635.20€**

2) Type de carport

Autoportant : c'est le type le plus courant pour les parkings. Il est indépendant de tout bâtiment existant et repose sur ses propres poteaux. De plus il est ouvert sur le terrain adjacent.

Matériaux de la structure

Acier galvanisé : robuste et durable, mais nécessite une protection contre la corrosion (galvanisation à chaud ou peinture spéciale). Il est plus économique que l'aluminium.

Conception et forme du toit

Toit à une pente ou deux pentes : permet d'intégrer directement les panneaux avec l'inclinaison souhaitée pour un rendement optimal (idéalement plein sud avec une inclinaison autour de 30° en France). Un toit à deux pentes peut maximiser l'exposition solaire tout au long de la journée.

Dimensions et emprise au sol

Surface par place de stationnement : prévoir suffisamment d'espace par véhicule (environ 12 à 25 m² par place, en incluant les dégagements pour les portières).

Nombre total de places (30) : déterminer l'agencement optimal pour maximiser l'espace et faciliter la circulation.

L'emprise au sol détermine les démarches administratives nécessaires (déclaration préalable ou permis de construire). Pour plus de 20 m² d'emprise au sol, un permis de construire est requis.

Intégration des panneaux photovoltaïques

La méthode de surimposition consiste à fixer les panneaux sur une structure au-dessus de la couverture du carport. C'est la méthode la plus courante et la plus économique.

La surimposition est généralement recommandée pour les carports en raison de sa simplicité et de son coût inférieur.

Fonctionnalités supplémentaires

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques : indispensables pour encourager la mobilité durable et optimiser l'utilisation de l'électricité produite.

Un éclairage intégré : des luminaires LED à faible consommation, potentiellement alimentés par l'énergie solaire, pour améliorer la sécurité et la convivialité du parking.

Pose d'un récupérateur des eaux pluviales

Aspects réglementaires et administratifs

- ✓ **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : consulter le PLU de la commune pour connaître les règles d'urbanisme applicables (hauteur maximale, matériaux autorisés, couleurs, etc. ...).
- ✓ **Déclaration préalable ou Permis de construire**
- ✓ **Raccordement au réseau électrique** : démarches à prévoir avec Enedis pour l'autoconsommation et/ou la revente du surplus d'électricité.
- ✓ **Normes de sécurité** : la structure du carport doit respecter les normes de sécurité en vigueur (résistance au vent, à la neige, etc.).

Budget

Le coût d'un carport photovoltaïque varie en fonction de la taille, des matériaux, de la complexité de la structure, de la puissance de l'installation photovoltaïque et des fonctionnalités supplémentaires.

Le coût financier est estimé à **47 520.00 €**.

Intégration paysagère

Pour l'EHPAD Saint-Albert, l'aspect de la durabilité, de la sécurité et de l'accessibilité sont primordiaux, mais l'intégration visuelle du parking est importante. Il faut donc privilégier des matériaux et des couleurs qui s'harmonisent avec l'environnement.

Étapes du projet

1. **Analyse approfondie des consommations énergétiques de l'EHPAD** : le bailleur social de l'EHPAD Saint-Albert, AXENTIAS, a réalisé un audit énergétique détaillé pour identifier les postes de consommation les plus importants et établir une année de référence pour le Décret Tertiaire.

2. Étude de faisabilité spécifique

- Évaluer le potentiel d'autoconsommation de l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques posés en toiture ou carport en fonction des profils de consommation de l'EHPAD. Cette étude s'est basée essentiellement sur les 12 derniers mois de factures de l'année 2022.
- Analyser les incitations financières et les dispositifs de soutien spécifiques aux EHPAD et aux projets d'énergies renouvelables.

3. **Conception et permis de construire** : les plans devront intégrer les aspects d'efficacité énergétique, les raccordements au réseau électrique de l'EHPAD et l'emplacement des bornes de recharge.

4. **Consultation et sélection des prestataires** : privilégier les entreprises ayant une expertise dans les installations photovoltaïques pour le secteur tertiaire et une bonne compréhension des enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments de santé.

Dans ce projet le conseil d'administration a choisi EDF pour obtenir une prestation globale du projet avec une maintenance des panneaux photovoltaïques. Il a donc été décidé la solution d'installer des panneaux photovoltaïques sous ombrières.

5. **Travaux de construction et raccordement** : réaliser les travaux dans le respect des normes de qualité et de sécurité, en assurant une intégration optimale de l'installation photovoltaïque au réseau électrique de l'EHPAD.

Intérêts du projet

Ce projet va nous permettre d'obtenir :

- ✓ Une contribution directe et mesurable à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique imposés par le Décret Tertiaire.
- ✓ Une réduction significative et durable des factures d'énergie de l'EHPAD et une amélioration de l'autonomie énergétique du site.
- ✓ Un renforcement de l'engagement environnemental et social de l'EHPAD Saint-Albert, un atout pour son image positive auprès des résidents, des familles, du personnel et des partenaires.
- ✓ La valorisation du patrimoine de l'EHPAD.
- ✓ La création d'un environnement de travail plus durable et attractif pour le personnel.

En conclusion, la création d'un parking dédié au personnel contribuera non seulement à améliorer les conditions de travail des employés, mais également à optimiser la gestion des espaces et à renforcer l'attractivité de l'établissement.

Coût financier global

Panneaux photovoltaïques	133 175.00€
Aménagement du terrain	89 635.20€
Coût total	222 810.00€

4 - Pourquoi devenir mécène de l'EHPAD Saint-Albert d'Auchy-les-Hesdin

C'est offrir un présent pour le futur en contribuant à l'intérêt général, en valorisant l'image de votre entreprise ou de votre institution et en renforçant l'ancrage local en permettant ainsi à l'EHPAD Saint-Albert de poursuivre son inscription dans son environnement en créant des liens étroits avec ses partenaires et prestataires.

Dans une démarche de valorisation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, un parking couvert pour le personnel, équipé de panneaux photovoltaïques, permettant à la fois de protéger les véhicules et de produire de l'énergie renouvelable sera créé.

Cette réalisation participera activement à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et de lien avec la nature.

La réalisation de ces travaux auxquels vous participerez est un projet local, de qualité, utile et qui s'inscrit dans le cadre d'une réelle gestion sociale, économique et environnementale.

Ces travaux vont permettre de répondre à l'obligation du Décret Tertiaire stipulant que dès lors que la surface de plancher cumulée des bâtiments hébergeant des activités tertiaires sur un même site dépasse 1 000 m². L'objectif principal du décret est de réduire progressivement la consommation d'énergie finale de ces bâtiments (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à une année de référence).

L'EHPAD Saint-Albert citera le nom et/ou fera apparaître le logo de votre entreprise ou de votre institution mécène sur ses supports de communication (site Internet, ...).

Vos avantages fiscaux

Le mécénat est défini par l'arrêté du 6 janvier 1989 comme le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

En faisant un don à l'EHPAD Saint-Albert pour ce projet, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt.

Pour les particuliers, selon l'article 200 du Code général des impôts (CGI), les dons effectués à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. En général, cette réduction est de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si le montant des dons dépasse cette limite, l'excédent peut être reporté sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.

Pour les entreprises, selon l'article 238 bis du Code général des impôts (CGI), une entreprise peut déduire de son résultat imposable 60 % du montant des dons qu'elle réalise à des organismes d'intérêt général, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes. Si cette limite est dépassée, l'excédent peut être reporté sur les exercices suivants, dans la limite de 5 ans.

En faisant un don à l'EHPAD Saint-Albert pour ces projets, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de votre don, pris dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires hors taxes.

Modalités de versement de votre don

- Par virement sur le compte de l'EHPAD Saint-Albert (RIB ci-joint).
- Par chèque à l'ordre de : **EHPAD Saint-Albert sous la référence « Projet PARKING EHPAD Saint-Albert ».**

5 – Contacts

EHPAD Saint-Albert – 26 rue du 8 mai 1945 – 62777 AUCHY LES HESDIN

Directrice – Simone TROTIN – Tél. 03 21 04 84 53 – Portable 06 10 11 83 02

Mail : ehpadsaintalbert@gmail.com

Site : <https://maisonsaintalbert-fr.webnode.fr>

N° de SIRET : 775 624 125 00024

Relevé d'identité bancaire de l'EHPAD



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire

**ASS ST ALBERT LES SEPT VALLEES
26 RUE DU 8 MAI 1945
62770 AUCHY LES HESDIN**

Domiciliation

**SG LILLE NORD ENT (03605)
42 RUE ROYALE
59800 LILLE**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03605	00050011026	23

**IBAN : FR76 3000 3036 0500 0500 1102 623
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**